

Actiris à la recherche de nouvelles solutions pour les NEET

Un jeune Bruxellois sur cinq est NEET. Si ce nombre est en baisse, il reste néanmoins beaucoup trop élevé. Actiris lance un appel à projets pour redonner confiance à ces jeunes en rupture avec les institutions et leur offrir de nouvelles solutions.

D'après les données d'Eurostat, le taux de NEET dans la tranche des 18-24 ans s'élève à 19,8% à Bruxelles. Si la tendance est à la baisse depuis plusieurs années, ce chiffre reste trop élevé. Dans son contrat de gestion 2017-2022, Actiris s'est fixé pour objectif de se rapprocher de ces NEET. Pour parvenir à toucher ce public en rupture avec les institutions, l'Office bruxellois de l'emploi a besoin du soutien des acteurs qui sont en contact avec ces jeunes. L'appel à projets lancé aujourd'hui par Actiris s'adresse donc en partie aux acteurs de terrain (maisons de jeunes, maisons de quartier, éducateurs de rue, etc.). Actiris les invite à collaborer avec les acteurs de la réinsertion professionnelle afin d'imaginer ensemble de nouvelles solutions pour que les jeunes renouent le contact et la confiance dans les institutions et qu'ils mettent en œuvre un projet professionnel.

Qu'est-ce qu'un NEET ?

NEET signifie "Not in Employment, Education or Training". Il s'agit donc de jeunes qui n'ont pas d'emploi, n'étudient pas et ne sont pas en formation. Derrière cette définition large se retrouve une population hétérogène qui peut être divisée en 5 catégories principales :

- Les « chômeurs au sens conventionnel », des jeunes à la recherche d'un emploi et disponibles pour le marché du travail. Ce groupe représente la moitié des NEET.
- Les personnes non disponibles sur le marché de l'emploi en raison d'une maladie, d'un handicap, de la prise en charge d'un proche ou qui ont interrompu momentanément leurs études.
- Les « chercheurs d'opportunités » c'est-à-dire des personnes qui bien que cherchant activement un emploi (ou une formation), se réservent pour une opportunité qu'elles jugent digne de leurs compétences ou de leur statut.
- Les NEET « volontaires », qu'ils voyagent ou soient engagés de manière constructive dans d'autres activités telles que l'art ou l'autoapprentissage.
- Les personnes « désengagées » c'est-à-dire ne cherchant pas d'emploi ou à étudier, et n'y étant pas contraintes, en ce compris les jeunes « découragés » par le travail.

L'appel à projets lancé par Actiris vise essentiellement cette dernière catégorie de jeunes. « *Nous souhaitons leur redonner confiance pour qu'ils s'inscrivent chez Actiris et bénéficient de notre offre de services. Si l'opération fonctionne, ces nouvelles inscriptions augmenteront les statistiques du chômage des jeunes, mais qu'importe puisque notre rôle de service public est d'abord de fournir des solutions. L'essentiel est de ramener ces jeunes sur une trajectoire d'emploi.* », déclare Grégor Chapelle, directeur général d'Actiris. Et de poursuivre : « *Pour aider ces jeunes, nous nous tournons vers ceux qui les connaissent le mieux : les acteurs de terrain qui sont en contact quotidien avec eux et pourront mieux identifier les solutions qui leurs conviennent.* ».

En quoi consisteront les projets ?

Les projets doivent tout d'abord viser des jeunes entre 18 et 30 ans qui ne suivent pas d'études ni de formation, qui n'ont pas d'emploi, et qui sont domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale.

Plusieurs types d'actions ont été déterminés :

- Trouver et identifier les jeunes qui ont « décroché ».
- Remobiliser et motiver les jeunes.
- Accompagner le jeune pour l'aider à trouver, ou trouver avec lui, une formation, un emploi, etc.
- Suivre le jeune pendant et après sa formation, ou sa mise à l'emploi.

La Région Bruxelloise alloue des moyens financiers supplémentaires

Pour soutenir les projets les plus pertinents, le budget NEET d'Actiris, qui bénéficie d'un cofinancement du Fonds Social Européen (FSE) et du Youth Employment Initiative (YEI), passera de 708.000 € actuellement à 1.600.000 € annuellement.

En pratique

Les projets sont programmés du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023. Les dossiers de candidature sont à introduire au plus tard le 25 juin. Des ateliers d'informations à destinations des potentiels partenaires seront donnés le jeudi 19 avril à 11h00 et le mardi 8 mai à 14h00, à la Tour Astro, siège d'Actiris.

Pour plus d'info & contact :

Anaïs Sorée – Porte-parole
0485 13 49 50
asoree@actiris.be

Jan Gatz – Porte-parole
Tel. 02 505 78 09 – 0479 407 568
jgatz@actiris.be

Concernant Actiris

Actiris est l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi. En tant que service public de l'emploi, Actiris est l'acteur principal et le fournisseur de solutions pour l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale. Actiris concentre ses actions et moyens sur deux missions: garantir le matching entre employeurs et chercheurs d'emploi et organiser la transition vers l'emploi. Actiris est également mandaté pour la coordination de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi.

Pour plus d'informations: www.actiris.be